

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 00511

Numéro SIREN : 449 161 363

Nom ou dénomination : A.D.L.T.P. 81

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2023 sous le numéro de dépôt 5039

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2023

29 NOV. 2023

35039

Désignation de l'entreprise :		ADLTP 81		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Adresse de l'entreprise		11 Chemin des Ramonets 82000 MONTAUBAN		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET *		4 4 9 1 6 1 3 6 3 0 0 0 3 0		Néant ☐ *			
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 2 2	
				Bénéfices et provisions		Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
Frais d'établissement *		AB					
Frais de développement *		CX					
Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG			
Fonds commercial (1)		AH		AI		130 000	
Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
Terrains		AN		AO			
Constructions		AP		AQ		1 300	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		578 808	
Autres immobilisations corporelles		AT		AU		603 785	
Immobilisations en cours		AV		AW			
Avances et acomptes		AX		AY			
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
Autres participations		CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH		BI		8 000	
TOTAL (II)		BJ		BK		1 183 893	
Matières premières, approvisionnements		BL		BM		18 587	
En cours de production de biens		BN		BO			
En cours de production de services		BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
Marchandises		BT		BU		1 334	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		25 102	
Autres créances (3)		BZ		CA		43 673	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE			
Disponibilités		CF		CG		346 594	
Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		3 645	
TOTAL (III)		CJ		CK		26 436	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
Écarts de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO		1A		1 210 329	
						1 727 468	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an :	
CR						CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		ADLTP 81	Néant ☐ *	
		Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 24 000...)	DA	24 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 400	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	513 589	
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	236 195	
	Subventions d'investissement	DJ	87 590	
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (II)	DL	863 774	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	182	
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	267 496	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	34 015	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	440 879	
	Dettes fiscales et sociales	DY	117 851	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 270	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TOTAL (IV)	EC	863 694		
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 727 468		
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	650 154	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		ADLTP 81				Néant ☐ *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	17 238	FB		FC	17 238	
	Production vendue { biens *	FD		FE		FF		
		FG	2 470 891	FH		FI	2 470 891	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 488 129	FK		FL	2 488 129	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	52 087	
	Autres produits (1) (11)					FQ	2 101	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 542 317
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	480
	Variation de stock (marchandises)*						FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(6 877)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	1 511 108
	Impôts, taxes et versements assimilés *						FX	24 979
	Salaires et traitements *						FY	450 339
	Charges sociales (10)						FZ	139 448
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements *				GA	114 131
			- dotations aux provisions				GB	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	8 802
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	4 729
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	2 247 139
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	295 178	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	195
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	195
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	3 778
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	3 778
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 583)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	291 595	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		ADLTP 81		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	13 582	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	13 582	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	8 679	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	8 679	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	4 903	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	60 302	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 556 094	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 319 899	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	236 195	
RENOVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	320
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	48 578
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
CHARGES LIÉES A DES SINISTRES			8 679	Produits exceptionnels		
?QP SUBVENTIONS INVESTISSEMENTS				13 582		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 28/11/2023

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 1 727 467,55 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 236 195,13 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 13/11/2023 par les dirigeants.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 28/11/2023

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF**3.1 - Fonds commercial (hors droit au bail) = 130 000**

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	130 000		130 000	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	130 000		130 000	

3.2 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.2.1 - Immobilisations brutes = 2 007 509

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	130 000			130 000
Immobilisations corporelles	1 585 636	283 873		1 869 509
Immobilisations financières	8 000			8 000
TOTAL	1 723 636	283 873		2 007 509

3.2.2 - Amortissements et provisions d'actif = 1 183 893

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	1 069 762	114 131		1 183 893
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	1 069 762	114 131		1 183 893

3.2.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Fond commercial	130 000	0	130 000	Non amortiss.
Construcion sur sol d'autrui	42 485	1 300	41 185	de 15 à 20 ans
Materiel et outillage industriel	603 986	578 808	25 178	de 3 à 10 ans
Instal.gener.agenc.amgts	5 610	3 517	2 093	de 3 à 10 ans
Materiel de transport	1 211 778	595 347	616 431	de 1 à 10 ans
Materiel de bureau et materiel in	3 067	2 695	372	de 3 à 5 ans
Mobilier	2 584	2 226	358	10 ans
TOTAL	1 999 509	1 183 893	815 616	

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 28/11/2023

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Etat des créances = 571 772**

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	8 000		8 000
Actif circulant & charges d'avance	563 772	563 772	
TOTAL	571 772	563 772	8 000

3.4 - Provisions pour dépréciation = 26 436

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	1 334				1 334
Comptes de tiers	19 809				25 102
Comptes financiers					
Total	21 143				26 436

3.5 - Produits à recevoir par postes du bilan = 27 498

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	20 840
Autres créances	6 658
Disponibilités	
TOTAL	27 498

3.6 - Charges constatées d'avance = 3 645

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 28/11/2023

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 24 000**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	1200	20,00	24 000
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	1200	20,00	24 000

4.2 - Etat des dettes = 863 694

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	267 678	54 138	63 886	149 655
Dettes financières diverses	34 015	34 015		
Fournisseurs	440 879	440 879		
Dettes fiscales & sociales	117 851	117 851		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	3 270	3 270		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	863 694	650 154	63 886	149 655

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 69 565

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	182
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	602
Dettes fiscales & sociales	65 784
Autres dettes	2 997
TOTAL	69 565

ANNEXE

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Aux comptes annuels présentée en Euro

Edité le 28/11/2023

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

6 - AUTRES INFORMATIONS

A.D.L.T.P. 81
Société à responsabilité limitée
au capital de 24 000 euros
Siège social : 11 chemin des Ramonets
82000 MONTAUBAN
449 161 363 RCS MONTAUBAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 01 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 241 610,13 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	236 195,13 euros
A titre de dividendes aux associés	230 000,00 euros
Soit 191,67 euros par part	
 Le solde	 6 195,13 euros

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 519 783,74 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 192,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 229 808,00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué le 01 juillet 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense

P.R

doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Exercice clos le 31 décembre 2019 :

200 000,00 euros, soit 166,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 166,67 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 199 833,33 euros

Exercice clos le 31 décembre 2020 :

140 000,00 euros, soit 116,67 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 116,67 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 139 883,33 euros

Exercice clos le 31 décembre 2021 :

245 000,00 euros, soit 204,17 euros par titre

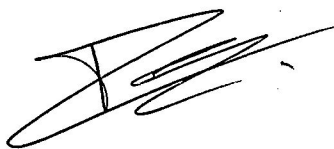
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 204,17 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 244 795,83 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 01 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance



P.R